

# [Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **27 (1956)**

Heft 9

PDF erstellt am: **17.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

près de 4000 exposants. Les visiteurs ont été exceptionnellement nombreux.

Le stand de l'industrie horlogère suisse fut, avec celui de l'industrie française, celui qui s'est fait le plus remarquer par le goût élevé de ses produits. Il a présenté la plus grande et la plus petite montre du monde : la première, un agrandissement d'une montre-bracelet d'un diamètre de 30 centimètres et d'un poids de 36 kilos, la deuxième, une montre-bracelet pour dame pas plus grande que la tête d'une allumette. On a pu voir les mêmes modèles exposés à la Foire d'échantillons de Bâle, au printemps dernier.

\* \*

**Le Conseil fédéral, les prix et les salaires.** — Le 6 septembre 1956, les présidents des gouvernements cantonaux se sont réunis à Berne sous la direction de M. Feldmann, président de la Confédération, et en présence de MM. Streuli et Hostenstein, conseillers fédéraux, pour procéder à un échange de vues sur les effets de la prospérité, plus particulièrement sur la hausse des prix et des salaires qui en est la conséquence. Cet échange de vues, auquel prirent part les représentants de tous les cantons, avait déjà été prévu lors des conférences du 3 et 4 juillet avec les grandes associations patronales et syndicales.

Le conseiller fédéral Hostenstein, chef du Département de l'économie publique, fit au nom du Conseil fédéral un exposé sur l'évolution de la situation économique jusqu'à ce jour et sur son état actuel en insistant particulièrement sur l'expansion économique que provoque l'activité extraordinairement intense dans le domaine des constructions des secteurs privé et public. Il signala les mesures prises par la Confédération pour tempérer cette expansion, notamment les efforts du Conseil fédéral et de la Banque nationale en vue d'atténuer la liquidité du marché de l'argent et de provoquer ainsi un certain ralentissement des investissements. Il indiqua en outre que cette année déjà la Confédération avait réduit le volume de ses projets de constructions de 12 % par rapport à 1955.

On sait qu'indépendamment des mesures touchant le marché de l'argent, la modération en matière de constructions constitue le moyen le plus efficace dont disposent les pouvoirs publics pour combattre la hausse des prix et des salaires. Le Conseil fédéral a invité dès lors instamment les cantons et les communes à limiter eux aussi l'adjudication de travaux dans la mesure du possible et à consentir, pour leur exécution, des délais suffisants.

#### ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont  
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner

Administration du bulletin : R. Steiner, Delémont

Publicité : Par l'administration du bulletin, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. — Téléphones : président : (032) 6 40 07 ; secrétariat : (066) 2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : (066) 2 14 37